

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28, 29 mars 2017

2017 V71. Vœu relatif au maintien de la présence postale à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu de l'exécutif relatif au développement du service public postal à Paris adopté lors des séances du Conseil de Paris de novembre et décembre 2016,

Considérant le vœu déposé par les élus de Groupe écologistes de Paris et du groupe Communsite-Front de Gauche,

Considérant les vœux adoptés par les Conseils d'arrondissement du 14^{ème} et du 19^{ème} arrondissement, concernant respectivement le bureau de poste Plaisance au 180 rue Raymond Losserand et celui du 218 rue de Crimée,

Considérant que l'existence d'un service public postal de proximité est fondamentale pour les Parisiens, notamment ceux des quartiers populaires, car il favorise l'accès aux moyens de communication et à un service de banque sociale,

Considérant que depuis 2012, au niveau national, la Poste a supprimé plus de 19.000 emplois,

Considérant qu'à Paris, la présence postale est assurée dans 173 bureaux de poste pour répondre aux besoins des Parisiens, des salariées parisiens et des touristes,

Considérant que le maillage postal 2016 fait état du développement des « Poste-relais » (17 points de contact), essentiellement en partenariat avec l'enseigne Franprix qui n'a aucune vocation de service public,

Considérant que l'ensemble des prestations offertes dans les bureaux de poste ne peut être transféré dans les « Poste-relais », à l'image des activités bancaires,

Considérant les mobilisations locales en cours dans plusieurs arrondissements,

Considérant la signature du nouveau contrat de présence postale 2017-2019 entre La Poste, l'Etat et l'Association des Maires de France, qui maintient le nombre de points de contact en France (17 000) mais s'engage dans une stratégie de diversification de ces points de contact,

Considérant que ce nouveau contrat ne prévoit plus l'avis préalable des maires avant toute modification du statut d'un point de contact mais prévoit simplement qu'un dialogue soit instauré avec le Maire,

Considérant que la Poste bénéficie d'un abattement de taxes locales (CVAE, TF) pour les bureaux implantés dans des quartiers politique de la ville et que cet abattement abonde le fonds national de péréquation de présence postale,

Considérant que les « Poste-relais » situés dans les quartiers politique de la ville sont obligatoirement rémunérés par ce même fonds de péréquation,

Considérant la baisse importante du volume du courrier et la baisse du nombre d'instances,

Considérant les évolutions des habitudes de consommation et des modes de vie des Parisiennes et des Parisiens,

Considérant le volontarisme de l'exécutif en matière d'aménagement urbain et ses conséquences en termes d'évolution démographique et de développement de la vitalité économique,

Considérant les conséquences pour les Parisiens, les touristes et les entreprises de l'évolution du maillage territorial de la Poste,

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris témoigne auprès du président du Groupe La Poste de son attachement et de celui du conseil de Paris et des conseils d'arrondissement au service public postal et lui transmettre les vœux relatifs :
 - Au maintien d'un service postal (bancaire et courrier) de proximité et de qualité dans le quartier politique de ville « Plaisance-Porte de Vanves » (14^{ème} arrondissement) ;
 - Au maintien de l'activité de l'agence Crimée afin d'éviter toute rupture du service public postal et bancaire ans ce quartier populaire en mutation.
- Que l'avis de la commission départementale de présence postale territoriale et celui des Maires d'arrondissement, et lorsque ces derniers le souhaitent l'avis du conseil d'arrondissement, soient requis en amont des évolutions envisagées du maillage territorial ;
- Que le maillage des bureaux de poste à Paris tienne compte du nombre d'habitants mais aussi des salarié-e-s, des touristes, des bassins de vie, des gares et de l'émergence de nouveaux quartiers à Paris ;
- Qu'un débat puisse avoir lieu en 1^{ère} commission et lors d'un prochain Conseil de Paris sur le contrat national de présence postal, le rapport de maillage 2016 et les perspectives de la Poste à Paris, notamment dans les quartiers populaires.